Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de **TOULON**

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

 $N^{\circ} 2020 - 12 - 03$

Séance du 22 décembre 2020 Diffusée en direct sur la chaine voutube de la Ville de Saint-Cvr-sur-Mer

En exercice: 33 Présents

30

L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre,

Représentés:

3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 et

de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET:

Etaient présents: Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs CORDEIL, FERRARA, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux: Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, CATANI Laurene, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre. NEVIERE-MAESTRONI Mireille. ORSINI Christine, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-

SUBVENTIONS AU **CCAS**

CAISSE DES ECOLES OFFICE DE TOURISME (EPIC)

Etaient représentés :

Paul, VALENTIN Jean-Michel.

EXERCICE 2021

Adjoint: Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur le Maire)

Conseillers Madame Corinne **ROCHE-SANNA** Municipaux: (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Alain BERARD).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur: Madame GUIROU

Afin de permettre le bon fonctionnement des Etablissements Publics dont le caractère d'utilité communale est expressément établi,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer le montant des subventions susceptibles d'être attribuées en 2021 aux Etablissements Publics de la Commune : la Caisse des Ecoles, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Office de Tourisme (EPIC).

Etablissements Publics	Subventions à verser €
Caisse des Ecoles (Compte 657361)	430 000 €
C.C.A.S – (Compte 657362)	340 000 €
Office de Tourisme (EPIC) –	123 290 €
(Compte 657364)	
Total (comptes 657361 – 657362)	893 290 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de déterminer le montant des subventions susceptibles d'être attribuées en 2021 aux Etablissements Publics de la Commune : la Caisse des Ecoles, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Office de Tourisme (EPIC).

Dit que la dépense d'un montant global de 893 290 € sera prélevée sur le Budget Primitif de la Commune, exercice 2021, comme suit :

- compte 657361 Caisse des Ecoles : 430 000 €
- compte 657362 CCAS : 340 000 €
- compte 657364 Office de Tourisme (EPIC) : 123 290 €

Ainsi fait et délibéré Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY